**Dossier de demande d’aide financière**

**pour les lieux de vie collectifs 2023**

Le **dossier à compléter** comporte les éléments suivants :

* **La fiche d’identification (annexe 1) – complétée OBLIGATOIREMENT en format Word**
* **La note d’opportunité (annexe 2) – complétée OBLIGATOIREMENT en format Word**
* **Le contrat d’engagement républicain (annexe 3) pour les associations et fondations**

**Liste des pièces complémentaires à fournir**

1. **Documents administratifs**
* Courrier de demande d’aide financière,
* Statuts du demandeur,
* Extrait de délibération approuvant l’opération et son plan de financement,
* Autorisations des autorités compétentes (si requises),
* Attestation de vigilance URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales,
* Convention de gestion passée entre le propriétaire de la structure et le gestionnaire.
* Certificat d’éligibilité ou non au fonds de compensation de la TVA (pour les collectivités territoriales),
* RIB
* Fiche SEFORA mise à jour (pour les résidences autonomie)
1. **Documents techniques**
* Permis de construire ou récépissé de la demande,
* Plans de situation, de masse, plans de coupe et de façade, plans des locaux au 1/100ème,
* Etat détaillé des surfaces,
* Attestations ou justificatifs de conformité aux normes en vigueur (accessibilité, sécurité...).
1. **Documents financiers**
* Kbis (pour les sociétés commerciales),
* Bilan et compte de résultat pour l’année N-1,
* Devis détaillé ou estimatif détaillé des travaux,
* Plan de financement avec copie des accords obtenus,
* Etude de rentabilité financière (projection d’activité et financière).
1. **Documents relatifs à la vie dans l’établissement**
* Projet d’établissement (pour les résidences autonomie),
* Projet de vie sociale ou si la structure n’a pas l’obligation d’établir un projet de vie sociale : projet d’activités et d’animation et planning des activités,
* Règlement de fonctionnement ou règlement intérieur,
* Contrat de séjour et livret d’accueil,
* Conventions de partenariat avec les services et établissements locaux (CLIC ou autres structures de coordination, services à domicile, établissements, associations, clubs…)
* Rapports d’évaluation interne et externe, s’ils sont disponibles, pour les résidences autonomie.

**Pour information**

Annexe 4 : Diagnostic d’ensemble pour l’évolution d’un EHPA

Annexe 5 : Cadre de référence pour le projet de vie sociale

**Contacts** : prets.subventions@carsat-bfc.fr

|  |
| --- |
| **Le dossier complet devra être adressé à la Carsat PAR MAIL pour le 13 juillet 2023****à l’adresse****mailto:prets.subventions@carsat-bfc.fr*****Tout dossier incomplet (justificatifs manquants, annexes non dûment complétées) ne pourra être instruit.*** |